



MACKENZIE  
Placements

# Régimes collectifs Mackenzie

GUIDE DU CONSEILLER



# Table des matières

L'occasion des régimes d'épargne collectifs	3
Étude de cas d'un régime collectif	4
Le partenariat éprouvé de Mackenzie et le soutien en matière de marketing et de vente	5
Initiation aux régimes collectifs Mackenzie	6
Types de régimes de retraite	7
Comptes et régimes d'épargne collectifs supplémentaires	9
Établissement des régimes collectifs	10
Options de cotisation	13
Exemples de lettres	14
Type de rapports	19
Frais	21
Options de placement	24





# L'occasion des régimes d'épargne collectifs

Le secteur des régimes collectifs présente des attributs uniques qui peuvent offrir des avantages impressionnants, notamment les suivants :



## 1 Accès au marché à valeur nette élevée

De nombreux propriétaires de petites entreprises se trouvent dans la catégorie à valeur nette élevée.



## 2 Possibilités incroyables en matière de ventes croisées

Les retenues à la source ne sont qu'un début. Pour chaque dollar de flux de trésorerie qui passe par les retenues sur la paie, il y a une possibilité de vente croisée de 5 \$ à 7 \$ supplémentaires.



## 3 Constitution d'une rente pour votre entreprise

Une fois qu'un régime collectif est établi, il procure un revenu mensuel régulier. Toutes les cotisations sont de nouvelles entrées de fonds.



## 4 Rétention élevée des actifs

Les actifs des régimes collectifs sont généralement des « actifs collants », soit des actifs qui offrent une meilleure fidélisation des clients que pour les comptes individuels. Les participants aux régimes collectifs ont tendance à épargner et à maintenir leurs placements dans tous les types de marchés.



## 5 Activité de jour

Les régimes collectifs relèvent généralement d'un horaire de neuf à cinq. Les réunions avec les employeurs et les employés se tiennent habituellement sur les lieux de l'entreprise du promoteur.

### LES RÉGIMES COLLECTIFS EN CHIFFRES

**1,15 million**

de petites entreprises au Canada\*

Plus de

**208 G\$**

d'actif\*\*

Seulement

**2 %**

des conseillers sont actifs sur le marché des régimes de retraite collectifs\*\*\*

\* Source : Statistique Canada.

\*\* Source : Benefits Canada.

\*\*\* Source : Placements Mackenzie.



# Étude de cas d'un régime collectif



## Toutes les possibilités de ventes croisées





# Le partenariat éprouvé de Mackenzie

En combinant les services de planification financière personnelle d'un conseiller financier avec les services respectés de gestion des placements et de tenue de dossiers de Placements Mackenzie, les promoteurs et les participants au régime bénéficient d'un service et de produits de première qualité.

## Notre engagement



Gestion des placements et tenue de dossiers



Rapports complets



Préparation de déclarations aux gouvernements



Soutien apporté aux ventes



Soutien au marketing

Notre [microsite dédié aux Régimes collectifs Mackenzie](#) est maintenant disponible.

## Engagement du conseiller

Fournir de l'information, des communications et du contenu éducatif aux participants au régime et des directives aux promoteurs du régime.

## Le rôle du fiduciaire

B2B Trustco, une société de fiducie sous réglementation fédérale, est le fiduciaire des régimes collectifs Mackenzie. Le fiduciaire nomme Placements Mackenzie comme mandataire pour fournir des services aux régimes collectifs, dont bon nombre sont les mêmes que ceux décrits ci-dessus. Ces services comprennent :

- Présenter à l'Agence du revenu du Canada une demande d'enregistrement de certains types de régimes collectifs
- Assurer les services de garde des titres des fonds communs de placement Mackenzie
- Émettre les rapports à l'intention des clients et les déclarations fiscales



# Initiation aux régimes collectifs Mackenzie



1

## L'occasion offerte par les régimes collectifs

Rencontrez l'équipe des ventes, régimes collectifs de Mackenzie, pour vous renseigner au sujet de l'occasion.

Consultez notre guide des conseillers pour les régimes collectifs pour vous familiariser avec les types de régimes que nous offrons.



2

## Prospection de nouvelle clientèle

La clientèle existante propriétaire d'entreprise est un excellent point de départ.

Adressez-vous aux entreprises comptant au moins trois employés. Les meilleurs prospects ont un faible roulement du personnel, des revenus élevés et des employés réunis sur un seul site.



3

## Prospection de nouvelle clientèle

- Combien d'employés?
- Combien de sites? Où?
- Quelle est la stratégie de la société pour attirer et fidéliser les meilleurs talents?
- La société contribuera-t-elle également?



4

## Communiquez avec l'équipe des ventes, régimes collectifs de Mackenzie

Discutez de l'occasion et passez en revue les recommandations.



5

## Planifiez une rencontre de cueillette de données factuelles avec les décideurs de l'entreprise

Utilisez le questionnaire de recherche des faits sur les régimes collectifs élaboré par Placements Mackenzie pour guider les conversations.

L'équipe des ventes, régimes collectifs de Mackenzie, se fera un plaisir de participer à votre rencontre avec les décideurs pour présenter les solutions et discuter du processus de mise en œuvre.



6

## Marche à suivre pour l'ouverture d'un régime

- Remplissez le formulaire Désignation du promoteur du régime collectif.
- Choisissez la manière de débiter les cotisations.
- Informez le personnel par le biais d'une communication écrite et/ou d'un séminaire à l'intention des employés.
- Organisez les rencontres avec les employés pour les inscrire.

Visitez notre microsite ou communiquez avec l'équipe des ventes, régimes collectifs, pour obtenir les documents et l'assistance nécessaires.



7

## Suivi et tenue du régime

Confirmez avec l'entreprise la fréquence souhaitée des réunions de suivi, y compris avec les employés.

En concertation avec l'employeur, déterminez comment la société communiquera les changements apportés au régime, y compris la communication avec les employés actuels, les nouveaux employés et les employés qui quittent l'entreprise.



# Types de régimes de retraite

## Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif)

- Un regroupement de REER individuels dans le cadre duquel les participants (les employés) effectuent des cotisations par le biais de retenues salariales.
- Les participants réalisent des économies d'impôt instantanées parce que la cotisation est déduite du revenu avant impôt.

## Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

- Un RPDB est un moyen de partager les profits de l'entreprise.
- Il peut être utilisé seul ou comme supplément à un REER collectif.

## Régime de pension agréé à cotisations déterminées (RPACD)

- Les cotisations à un RPACD sont définies, alors que la prestation à la retraite ne l'est pas.
- Les prestations dépendent du montant des cotisations et de la croissance du fonds.
- La loi exige que le promoteur du régime cotise à un RPACD.

## Régime de retraite individuel (RRI)

- Un régime enregistré de retraite à prestations déterminées conçu pour assurer à une personne un revenu stable à la retraite.
- Il permet d'alléger le fardeau fiscal et d'augmenter les prestations de retraite au-delà de celles offertes par un REER.
- Les RRI conviennent aux cadres clés, aux professionnels autonomes et aux entrepreneurs.



## TYPES DE RÉGIMES DE RETRAITE

	Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif)	Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)	Régime de pension agréé à cotisations déterminées (RPACD)	Régime de retraite individuel (RRI)
<b>Cotisations du promoteur du régime (employeur)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Non immobilisées</li> <li>✓ Les cotisations ne peuvent pas dépasser la limite personnelle de cotisation à un REER</li> <li>✓ Frais déductibles pour le promoteur du régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Seul le promoteur peut cotiser au régime</li> <li>✓ Donne lieu à un facteur d'équivalence (FE)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une fois les cotisations acquises, toutes les sommes sont immobilisées</li> <li>✓ Donne lieu à un facteur d'équivalence (FE)</li> </ul>	Caractéristiques clés : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le titulaire doit avoir plus de 40 ans</li> <li>✓ Il doit avoir déjà atteint son plafond de cotisation à un REER (facultatif)</li> <li>✓ Il doit avoir un revenu de plus de 100 000 \$</li> <li>✓ Il doit être à l'emploi d'une entreprise constituée en société</li> </ul> Placements Mackenzie facilite l'établissement de RRI avec un administrateur tiers et n'offre pas directement de régimes de retraite individuels.
<b>Contribution minimale</b>	Non	Non	1 % des gains ouvrant droit à pension	
<b>Est assujéti aux charges sociales</b>	Oui	Non	Non	
<b>Période d'acquisition</b>	Acquisition immédiate	Période d'acquisition d'au plus deux ans selon le service ou la participation au régime	Acquisition immédiate (dans la plupart des provinces)	
<b>Frais d'établissement</b>	Pas de frais d'établissement	Des frais ponctuels d'établissement peuvent s'appliquer	Des frais ponctuels d'établissement peuvent s'appliquer	
<b>Restrictions sur les retraits et les rachats</b>	Facultatives	Des restrictions peuvent être imposées de façon à ce qu'ils ne soient permis qu'en cas de cessation d'emploi, de décès ou de retraite	Aucun rachat autorisé	



# Comptes et régimes d'épargne collectifs supplémentaires

## Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif

- Les cotisations sont retenues après impôt à même la paie et ne sont pas déductibles d'impôt, mais le rendement des placements réalisé dans un CELI n'est pas imposé, même au moment du retrait.
- Les retraits sont libres d'impôt et les fonds peuvent être utilisés à n'importe quelle fin.
- Les droits de cotisation inutilisés peuvent être reportés aux années ultérieures.

## Régime collectif non enregistré d'épargne par retenues salariales

- Les cotisations sont retenues après impôt à même la paie et investies dans un fonds commun de placement Mackenzie convenable.
- Les participants ont toujours accès à leurs placements, qui sont susceptibles de croître plus rapidement que dans un compte d'épargne traditionnel.

## Régime enregistré d'épargné-études collectif (REEE collectif)

- Les cotisations sont déduites du revenu net à même la paie et ne sont pas déductibles d'impôt, mais les placements peuvent croître à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que le bénéficiaire retire les fonds pour financer des études postsecondaires. Un moyen populaire pour les participants de mettre de l'argent de côté pour l'éducation de leurs enfants.

Pour en savoir plus sur chacun de ces comptes et sur leur établissement, veuillez [consulter notre site Web](#).



# Établissement de régimes collectifs – REER collectif

Établissement d'un nouveau REER collectif ou transfert d'un REER collectif existant à Mackenzie

Accédez aux demandes et aux formulaires à remplir [ici](#).

## 1 Établissement initial

- Commander la **trousse du promoteur pour l'établissement du REER collectif**
  - Assurez-vous d'avoir rempli le **formulaire pour l'établissement d'un REER collectif** avec le promoteur du régime (employeur).
  - Envoyez le formulaire dûment rempli à Placements Mackenzie.
- \* Le nombre minimum de participants pour créer un nouveau régime est de **3**.

## 2 Aviser les participants

- Distribuez à tous les participants (employés) **un avis, sur papier à en-tête de l'entreprise**, de l'établissement d'un REER collectif ou du changement de l'entité chargée de la tenue de dossiers et du fiduciaire.
- \*Cet avis doit également indiquer l'**heure** et la **date** du séminaire d'information (voir l'exemple de lettre en annexe).

## 3 Adhésion des participants

- Commander **les trousse du participant pour le REER collectif**
  - Demandez à chaque participant de remplir la **Demande d'adhésion du participant**. (Pour les groupes nombreux, il est suggéré de le faire dans le cadre d'une séance de groupe.)
  - Remplissez le **formulaire Connaissez votre client** de votre société.
  - Remettez à chaque participant un exemplaire des **aperçus du fonds pertinents**.
- \*Faites parvenir le **formulaire d'établissement du promoteur** et le **formulaire de demande d'adhésion du participant** à Placements Mackenzie avant le **premier versement**.

Pour le transfert d'un REER collectif existant à Mackenzie, les étapes suivantes doivent également être suivies.

## 1 Aviser l'émetteur existant

- Le promoteur du régime doit envoyer **une lettre** au fiduciaire actuel (voir l'exemple de lettre en annexe).
  - Remplissez un **formulaire de transfert de régime enregistré** pour chaque participant afin de transférer les actifs à Placements Mackenzie et faites-le également parvenir au fiduciaire cédant.
- \*Lors du transfert d'un régime d'assurance d'entreprise, un transfert en lot peut être demandé. Aucun formulaire TARI individuel ne sera requis.

## 2 Transfert d'actifs

- Les actifs existants seront transférés directement **du fiduciaire ou de l'administrateur actuel** à **Placements Mackenzie** aux fins de dépôt.
- Les **versements du promoteur du régime** seront envoyés directement à **Placements Mackenzie**.



# Établissement de régimes collectifs – Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Accédez aux demandes et  
aux formulaires à remplir [ici](#)

Établissement d'un nouveau régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) ou transfert d'un RPDB existant à Mackenzie

## 1 Établissement initial

- Commander une **trousse du promoteur du régime pour un RPDB**
- Assurez-vous d'avoir rempli le **formulaire pour l'établissement d'un RPDB** avec le promoteur du régime (employeur).
- Envoyez le formulaire dûment rempli à Placements Mackenzie.

\*Le nombre minimum de participants pour créer un nouveau régime est de **3**.

\* Pour les **transferts seulement** : inclure un exemplaire du **document d'information sur le régime existant, de la convention de fiducie ou du contrat d'assurance** ainsi que **les derniers états financiers du régime**.

## 2 Aviser les participants

- Distribuez à tous les participants (employés) **un avis, sur papier à en-tête de l'entreprise**, de l'établissement du RPDB ou du changement de l'entité chargée de la tenue de dossiers et du fiduciaire.

\*Cet avis doit également indiquer **l'heure** et la **date** du séminaire d'information (voir l'exemple de lettre en annexe).

## 3 Processus de déclaration

- Nouveau RPDB : Trois exemplaires du **document d'information sur le régime, de la résolution et de la convention de fiducie** et un exemplaire du **T2214 Demande d'agrément d'un régime de participation différée aux bénéfices de l'Agence du revenu du Canada** seront envoyés au conseiller financier, qui les fera signer par le promoteur du régime, avec **le guide du participant contenant les modalités propres au régime et la facture** pour les frais d'établissement ponctuels du RPDB.
- Transfert de RPDB : Trois exemplaires du **document du régime mis à jour, de la convention de fiducie** et de la **résolution modifiée** seront envoyés au promoteur du régime aux fins de signature.
- Retournez les documents signés à Placements Mackenzie.

\* Placements Mackenzie ne pourra pas investir d'argent dans le RPDB tant que la **convention de fiducie n'aura pas été signée par B2B Trustco** et que **tous les documents n'auront pas été déposés auprès de l'ARC**.

## 4 Adhésion des participants

- Commander **les trousseaux du participant pour le RPDB ou les trousseaux du participant pour le REER collectif/RPDB s'il s'agit d'un régime combiné**
- Demandez à chaque participant de remplir la **Demande d'adhésion du participant** (pour les groupes nombreux, il est suggéré de le faire dans le cadre d'une séance de groupe.)
- Remplissez le **formulaire Connaissez votre client de votre société**.
- Remettez à chaque participant un exemplaire des **aperçus du fonds pertinents**.

\* Faites parvenir le **formulaire d'établissement du promoteur** et le formulaire de demande d'adhésion du participant à Placements Mackenzie avant le **premier versement**.

Pour le transfert d'un RPDB existant à Mackenzie, les étapes suivantes doivent également être suivies.

## 1 Transfert d'actifs

- Les actifs existants seront transférés directement **du fiduciaire ou de l'administrateur actuel à Placements Mackenzie** aux fins de dépôt.
- Les **versements du promoteur du régime** seront envoyés directement à **Placements Mackenzie**.



# Établissement de régimes collectifs – Régime de pension agréé à cotisations déterminées (RPACD)

Accédez aux demandes et aux formulaires à remplir [ici](#)

Établissement d'un nouveau régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) ou transfert d'un RPDB existant à Mackenzie

## 1 Établissement initial

- Commander une **trousse du promoteur du régime pour un RPACD**
  - Assurez-vous d'avoir rempli le **formulaire pour l'établissement d'un RPACD** avec le promoteur du régime (employeur).
  - Envoyez le formulaire dûment rempli à Placements Mackenzie.
- \* Le nombre minimum de participants pour créer un nouveau régime est de **3**.

## 2 Aviser les participants

- Distribuez à tous les participants (employés) **un avis, sur papier à en-tête de l'entreprise**, de l'établissement du RPDB ou du changement de l'entité chargée de la tenue de dossiers et du fiduciaire.

\*Cet avis doit également indiquer l'**heure** et le **date** du séminaire d'information (voir l'exemple de lettre en annexe).

## 3 Processus de déclaration

- Nouveau RPACD : Quatre exemplaires du **document du régime, de la convention de fiducie, de la résolution et de l'énoncé sur les politiques et procédures en matière de placement** ainsi qu'un exemplaire des **formulaires de l'ARC et de l'organisme de réglementation provincial** seront envoyés au conseiller financier pour être signés par le promoteur du régime, accompagnés du **livret sur les options d'investissement du RPACD** et du **livret à l'intention des participants avec l'encart sur les modalités propres au régime**.
  - Transfert de RPDB : Placements Mackenzie préparera un nouveau **document de régime ou une version modifiée ainsi que la convention de fiducie, une résolution modifiée, l'énoncé sur les politiques et procédures en matière de placement, le livret sur les options d'investissement du RPACD, le livret à l'intention des participants avec l'encart sur les modalités propres au régime, la demande de modification d'un régime de retraite agréé (T920)** et le **formulaire de l'organisme de réglementation en matière de régimes de retraite applicable**.
  - Retournez les documents signés à Placements Mackenzie.
- \* Placements Mackenzie ne pourra pas investir d'argent dans le RPDB tant que la **convention de fiducie n'aura pas été signée par B2B Trustco** et que **tous les documents n'auront pas été déposés auprès de l'ARC**.

## 4 Adhésion des participants

- Commander **une trousse du participant pour le RPACD**
  - Demandez à chaque participant de remplir la **Demande d'adhésion du participant au RPACD** (pour les groupes nombreux, il est suggéré de le faire dans le cadre d'une séance de groupe.)
  - Remplissez le **formulaire Connaissez votre client de votre société**.
  - Remettez à chaque participant un exemplaire des **aperçus du fonds pertinents**.
- \* Pour les formulaires d'inscription des participants, la section 7 doit être dûment autorisée par le promoteur du régime. L'employeur doit également inscrire les dates d'embauche et de participation au régime. Faites parvenir le **formulaire d'établissement du promoteur** et le **formulaire de demande d'adhésion du participant** à Placements Mackenzie avant le **premier versement**.

Pour le transfert d'un RPDB existant à Mackenzie, les étapes suivantes doivent également être suivies.

## 1 Transfert d'actifs

- Les actifs existants seront transférés directement **du fiduciaire ou de l'administrateur actuel à Placements Mackenzie** aux fins de dépôt.
- Les **versements du promoteur du régime** seront envoyés directement à **Placements Mackenzie**.



# Options de cotisation

## Cotisations et transferts

Les actifs existants seront ensuite transférés directement du fiduciaire ou administrateur actuel à Placements Mackenzie aux fins de dépôt. Les versements du promoteur du régime seront envoyés directement à Placements Mackenzie.

### Choisissez comment verser les cotisations :

- 1 Par la poste (option par défaut). Les employeurs peuvent choisir de nous envoyer des chèques ordinaires par la poste avec la liste des cotisations. Des listes préimprimées sont envoyées directement aux employeurs avec des enveloppes-réponses affranchies.
- 2 Versements électroniques (dépôts GCT) – 3 options sont offertes.
  - a. Système interactif de réponse vocale (RVI)
  - b. Virement bancaire/transfert électronique de fonds (TEF)
  - c. Dépôt direct

Dans tous les cas, une liste est envoyée par voie électronique à Mackenzie.

Pour plus d'information ou pour recevoir votre feuille de calcul Excel approuvée, veuillez communiquer avec votre équipe des ventes et du marketing, régimes collectifs de Mackenzie ou avec l'équipe de soutien aux régimes collectifs. Des restrictions peuvent s'appliquer.

Les versements du promoteur du régime seront envoyés directement à Placements Mackenzie.

**\*\* Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse suivante :**



Service d'administration des  
régimes collectifs  
180, rue Queen Ouest Toronto  
(Ontario) M5V 3K1

**Courriel :** [groupadmin@mackenzieinvestments.com](mailto:groupadmin@mackenzieinvestments.com)  
**Télécopieur :** 1 866 766-6623

**Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec l'équipe des ventes et du marketing, régimes collectifs de Mackenzie au 416 967-2077 ou sans frais au 1 888 653-7070, poste 2077.**



# Exemple de lettre

## Mémo aux employés dans le cadre d'un nouveau REER collectif/RPACD/RPDB



INVESTIR. S'INVESTIR.

<<EN-TÊTE DE SOCIÉTÉ ABC LTÉE>>

Expéditeur : Direction de la Société ABC Itée

Destinataires : Tous les employés de la Société ABC Itée

Date : <<Date>>

Objet : REER collectif/RPACD/RPDB

Dans le but d'améliorer la qualité des services aux employés et à la direction, la

<<Société ABC Itée>> a décidé d'établir un <<REER collectif/RPACD/RPDB>>. Les organisations que nous avons choisies pour assurer la gestion de notre régime sont les suivantes :

<<Meilleurs conseils financiers inc.>> : une société indépendante de conseillers financiers.

<<Meilleurs conseils financiers>> offre les services de planification de la retraite et les conseils en placement dont la plupart des gens ont besoin pour mettre sur pied et maintenir un régime d'épargne, et ce, en faisant appel à une stratégie prudente de diversification des placements.

Placements Mackenzie : l'une des principales sociétés de fonds communs de placement au Canada. Placements Mackenzie sera le gestionnaire des placements et le responsable de la tenue des dossiers pour le <<REER collectif/RPACD/RPDB>>.

<<Benoît Généreux>> de <<Meilleurs conseils financiers>> fera une présentation le <<date et heure>>. Il distribuera les trousse d'adhésion et expliquera notre programme de <<REER collectif/RPACD/RPDB>> en détail.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Cordialement,

<<Direction>>



## EXEMPLES DE LETTRE

### Exemple de lettre à l'émetteur cédant

Transfert d'un REER collectif existant à Placements Mackenzie



INVESTIR. **S'INVESTIR.**

<<EN-TÊTE DE SOCIÉTÉ ABC LTÉE>>

<<DATE>>

<<ÉMETTEUR EXISTANT>>

<<ADRESSE>>

Madame, Monsieur,

<<SOCIÉTÉ ABC LTÉE>>

Veillez accepter cette lettre à titre de confirmation que Placements Mackenzie administrera le REER collectif susmentionné en date du <<DATE>>.

Nous vous prions de procéder au transfert de tout l'actif visé par le régime en indiquant la répartition des fonds de chaque participant, en communiquant avec Placements Mackenzie au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1. À l'attention de : Service d'administration des régimes collectifs.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

<<NOM>>

<<POSTE>>



## EXEMPLES DE LETTRE

### Exemple de lettre à l'émetteur cédant

Transfert d'un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB) existant à Placements Mackenzie



INVESTIR. S'INVESTIR.

<<EN-TÊTE DE SOCIÉTÉ ABC LTÉE>>

<<DATE>>

<<ÉMETTEUR EXISTANT>>

<<ADRESSE>>

Madame, Monsieur,

Objet : Régime de participation différée aux bénéficiaires pour <<SOCIÉTÉ ABC LTÉE. >>

Numéro d'enregistrement auprès de l'Agence du revenu du Canada <<0212120>>

La présente est un avis que nous mettrons fin à la police susmentionnée, en date du <<date>> et qu'aucune autre cotisation ne sera autorisée après cette date.

Veillez accepter la présente lettre à titre de confirmation que Placements Mackenzie et B2B Trustco ont accepté de continuer à assurer l'administration du régime de participation différée aux bénéficiaires susmentionné, enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (« ARC ») sous le numéro existant.

Placements Mackenzie vous fournira sous peu un engagement à cet égard.

Comme il s'agit du transfert d'un régime de participation différée aux bénéficiaires et que le seul changement en est un d'émetteur et de fiduciaire, veuillez procéder au transfert de tout l'actif du régime en indiquant la répartition des fonds de chaque participant, en communiquant avec le Service d'administration des régimes collectifs, Placements Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Placements Mackenzie prépare actuellement une modification au régime qui sera soumise à l'ARC avec la résolution, la convention de fiducie et d'autres documents appropriés qui pourraient être exigés par l'ARC.

Nous autorisons l'analyste des régimes de retraite de Placements Mackenzie à communiquer avec vous au sujet du régime susmentionné.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

<<NOM>>

<<POSTE>>

c. c. Analyste des régimes de retraite, Placements Mackenzie



## EXEMPLES DE LETTRE

### Exemple de lettre à l'émetteur cédant

Transfert d'un régime de pension agréé à cotisations déterminées (RPACD) existant à Placements Mackenzie



INVESTIR. **S'INVESTIR.**

<<EN-TÊTE DE SOCIÉTÉ ABC LTÉE>>

<<ÉMETTEUR EXISTANT>>

<<ADRESSE>>

Madame, Monsieur,

<<SOCIÉTÉ ABC LTÉE>>

Numéro d'enregistrement auprès de l'organisme de réglementation provincial : \_\_\_\_\_

Numéro d'enregistrement auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) : \_\_\_\_\_

La présente est un avis que nous mettrons fin à la police susmentionnée, en date du <<date>> et qu'aucune autre cotisation ne sera versée après cette date.

Nous vous prions de procéder au transfert de tout l'actif visé par le régime en indiquant la répartition des fonds de chaque participant ainsi que les valeurs initiales et finales, en communiquant avec Placements Mackenzie au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1. Veuillez adresser votre requête au Service d'administration des régimes collectifs.

Il s'agit seulement d'un changement d'émetteur et de fiduciaire. Placements Mackenzie et B2B Trustco assureront l'administration du RPACD susmentionné en utilisant les mêmes numéros d'enregistrement de l'organisme de réglementation provincial et de l'ARC. Veuillez faire parvenir un exemplaire du dernier document d'information sur le régime signé, de toutes les modifications subséquentes, du dernier certificat de coût et de la dernière Déclaration annuelle de renseignements à l'agent des régimes de retraite de Placements Mackenzie.

Nous autorisons l'analyste des régimes de retraite de Placements Mackenzie à communiquer avec vous au sujet du RPACD susmentionné.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer directement avec moi.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

<<NOM>>

<<POSTE>>

c. c. Analyste des régimes de retraite, Placements Mackenzie



## EXEMPLES DE LETTRE

### Avis aux participant(e)s concernant un changement d'émetteur et de fiduciaire pour un REER collectif, RPDB ou RPACD



INVESTIR. S'INVESTIR.

**Expéditeur :** Direction de la Société ABC Itée

**Destinataires :** Tous les employé(e)s de la Société ABC Itée

**Date :** <<Date>>

**Objet :** REER collectif/RPACD/RPDB

Dans le but d'améliorer la qualité des services aux participants et à la direction, la

<<Société ABC Itée>> a décidé d'apporter un changement à son

<<REER collectif/RPACD/RPDB>>.

Les organisations que nous avons choisies pour assurer la gestion de notre régime sont les suivantes :

<<Meilleurs conseils financiers inc.>> : une société indépendante de conseillers financiers.

<<Meilleurs conseils financiers>> offre des services de planification de la retraite et des conseils en placement en faisant appel à une stratégie prudente de diversification des placements.

Placements Mackenzie : l'une des principales sociétés de fonds communs de placement au Canada. Placements Mackenzie sera le gestionnaire des placements et le responsable de la tenue des dossiers pour le

<<REER collectif/RPACD/RPDB>>.

<<Benoît Généreux>> de <<Meilleurs conseils financiers>> fera une présentation le <<date et heure>>. Il distribuera les troussees d'adhésion et expliquera notre programme de <<REER collectif/RPACD/RPDB>> en détail.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

<<Direction>>



# Liste des rapports disponibles : promoteur du régime et conseillers

## Actif du régime – Pas de renseignements sur les participants

### Ce rapport mentionne :

- ✓ Actif du régime collectif par fonds
- ✓ Nom du fonds
- ✓ Numéro du fonds
- ✓ Valeur marchande dans chaque fonds
- ✓ Pourcentage des avoirs que le fonds représente

### Ce rapport ne mentionne pas :

- ✗ Les renseignements personnels des participants. Il est conçu pour donner un aperçu des investissements au sein du régime collectif.

## Cotisations par date d'opération

### Ce rapport mentionne :

- ✓ Cotisations des employés et de l'employeur réparties par date d'opération pour chaque participant, pour une période précise (vous devez déterminer la période)
- ✓ Nom du participant
- ✓ Numéro du compte du participant
- ✓ Date d'opération
- ✓ Montant de la cotisation (répartition par employés et employeur)
- ✓ Total des cotisations au régime (au bas du rapport)

### Ce rapport ne mentionne pas :

- ✗ Fonds dans lequel ou lesquels les cotisations ont été investies

## Liste des participants actifs du régime – Rapport du conseiller

### Ce rapport mentionne :

- ✓ Tous les participants associés à un régime collectif particulier disposant d'un compte actif
- ✓ Nom du participant
- ✓ Numéro du compte du participant
- ✓ Numéro de renvoi du courtier, s'il y a lieu
- ✓ Statut actif ou inactif au sein du groupe (« O » pour Actif, « N » pour Inactif)

### Ce rapport ne mentionne pas :

- ✗ Tout compte inactif, même s'il est associé au groupe
- ✗ Tout compte non associé au groupe
- ✗ Tout participant dont les comptes sont associés à un code de courtier différent pour quelque raison que ce soit

## Rapport sommaire du régime collectif

### Ce rapport mentionne :

- ✓ Valeur marchande à l'ouverture
- ✓ Total des cotisations pour la période réparties par employés, employeur et autre
- ✓ Total des retraits
- ✓ Valeur marchande à la clôture
- ✓ Nombre de participants et de participants ajoutés et résiliés au cours de la période

### Ce rapport ne mentionne pas :

- ✗ Valeur marchande par fonds
- ✗ Cotisations par fonds



# Liste des rapports accessibles aux conseillers seulement :

## Actif du régime par participant\*

### Ce rapport mentionne :

- ✓ Nom du participant
- ✓ Numéro du compte du participant
- ✓ Statut au sein du groupe (actif ou inactif)
- ✓ Nom et numéro du fonds
- ✓ Valeur marchande de chaque fonds et pourcentage qu'il représente au sein du compte
- ✓ Valeur marchande totale du compte

\* Ce rapport est à la disposition de l'institution ou du conseiller destinataire à condition que nous ayons les documents en bon ordre nécessaires (c'est-à-dire les formulaires de transfert).

## Rachats et transferts

### Ce rapport mentionne (pour chaque participant)

- ✓ Numéro de compte
- ✓ Nom du client
- ✓ Date d'opération du rachat ou du transfert
- ✓ Montant brut du rachat
- ✓ Montant net du rachat
- ✓ Total des frais d'acquisition reportés (FAR)

## Parts à accès restreint

### Ce rapport mentionne :

- ✓ Nombre de parts à accès restreint

---

### Ce rapport est utilisé pour

- ✓ Calculer les parts à accès restreint du REER collectif à accès restreint

## Rapport des commissions de suivi

### Ce rapport mentionne

- ✓ Commission de suivi payée pour une certaine période, répartie par participant

Pour obtenir des rapports, veuillez communiquer avec notre équipe de soutien des régimes collectifs au 1 800 665-0513 ou par courriel à l'adresse [groupadmin@mackenzieinvestments.com](mailto:groupadmin@mackenzieinvestments.com).

Si vous faites une demande de rapport par courriel, veuillez fournir les renseignements suivants :

- Nom du rapport
- Type et numéro du régime
- Code de courtier ou de représentant
- Plage de dates (s'il y a lieu)
- Instructions spéciales (s'il y a lieu)



# Frais administratifs des régimes collectifs Mackenzie

Type de régime		Établissement	Transferts et retraits	Frais réglementaires annuels
REER collectif		0 \$	Aucuns frais	sans objet
RPDB	Nouveaux régimes, aucun actif et régimes existants dont l'actif moyen par participant est inférieur à 10 000 \$ et dont l'actif total est inférieur à 250 000 \$	250 \$	Liquidation totale du régime : 10 \$ par participant, minimum : 500 \$	sans objet
RPDB	Régimes existants dont l'actif moyen par participant est supérieur à 10 000 \$ et dont l'actif total est d'au moins 250 000 \$	Frais exonérés	Liquidation totale du régime : 10 \$ par participant, minimum : 500 \$	sans objet
RPACD	Nouveaux régimes, aucun actif et régimes existants dont l'actif moyen par participant est inférieur à 20 000 \$ et dont l'actif total est inférieur à 500 000 \$	500 \$	Liquidation totale du régime : 20 \$ par participant, minimum : 1 000 \$	Varie selon le territoire de compétence (payable à l'organisme de réglementation des régimes de retraite)
RPACD	Régimes existants dont l'actif moyen par participant est supérieur à 20 000 \$ et dont l'actif total est d'au moins 500 000 \$	Frais exonérés	Liquidation totale du régime : 20 \$ par participant, minimum : 1 000 \$	Varie selon le territoire de compétence (payable à l'organisme de réglementation des régimes de retraite)



# Frais réglementaires provinciaux (applicables aux RPACD seulement)

Type de régime	Établissement	Transferts/retraits														
Ontario	250 \$ par demande	<p>Les frais DAR ont été remplacés par des cotisations du régime de retraite calculées par l'ARSF en utilisant sa formule. L'ARSF facturera chaque année le montant aux administrateurs du régime après avoir déposé la Déclaration annuelle de renseignements.</p> <p>78 participants ou moins = 750 \$ 79 participants ou plus, selon les calculs suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paliers de participation au régime</th> <th>Frais marginaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Première tranche de 1 – 1 000</td> <td>11,51 \$</td> </tr> <tr> <td>Tranche suivante de 1 001 – 6 000</td> <td>9,72 \$</td> </tr> <tr> <td>Tranche suivante de 6 001 – 12 000</td> <td>7,21 \$</td> </tr> <tr> <td>Tranche suivante de 12 001 – 60 000</td> <td>3,36 \$</td> </tr> <tr> <td>Tranche suivante de 60 001 – 150 000</td> <td>1,99 \$</td> </tr> <tr> <td>Plus de 150 001 participants au régime</td> <td>0,07 \$</td> </tr> </tbody> </table>	Paliers de participation au régime	Frais marginaux	Première tranche de 1 – 1 000	11,51 \$	Tranche suivante de 1 001 – 6 000	9,72 \$	Tranche suivante de 6 001 – 12 000	7,21 \$	Tranche suivante de 12 001 – 60 000	3,36 \$	Tranche suivante de 60 001 – 150 000	1,99 \$	Plus de 150 001 participants au régime	0,07 \$
Paliers de participation au régime	Frais marginaux															
Première tranche de 1 – 1 000	11,51 \$															
Tranche suivante de 1 001 – 6 000	9,72 \$															
Tranche suivante de 6 001 – 12 000	7,21 \$															
Tranche suivante de 12 001 – 60 000	3,36 \$															
Tranche suivante de 60 001 – 150 000	1,99 \$															
Plus de 150 001 participants au régime	0,07 \$															
Québec	<p><b>Date de demande d'enregistrement :</b> Du 31 décembre 2022 au 30 décembre 2023 <b>250 \$ + 11,90 \$</b> par participant actif, participant non actif et bénéficiaire <b>(maximum de 170 000 \$)</b></p> <p>Du 31 décembre 2021 au 30 décembre 2022 <b>250 \$ + 11,60 \$</b> par participant actif, participant non actif et bénéficiaire <b>(maximum de 166 000 \$)</b></p>	<p><b>Fin de l'exercice :</b> Du 31 décembre 2022 au 30 décembre 2023 <b>500 \$ + 11,90 \$</b> par participant actif, participant non actif et bénéficiaire <b>(maximum de 170 000 \$)</b></p> <p>Du 31 décembre 2021 au 30 décembre 2022 <b>500 \$ + 11,60 \$</b> par participant actif, participant non actif et bénéficiaire <b>(maximum de 166 000 \$)</b></p>														
Terre-Neuve-et-Labrador	10 \$ par participant actif et 5 \$ par participant reporté. Min. : 200 \$ Max. : 12 500 \$	10 \$ par participant actif et 5 \$ par participant reporté. Min. : 200 \$ Max. : 12 500 \$														
Nouvelle-Écosse	5,80 \$ par participant Min. : 116,65 \$ Max. : 8 749,75 \$	5,80 \$ par participant Min. : 116,65 \$ Max. : 8 749,75 \$														



## FRAIS RÉGLEMENTAIRES PROVINCIAUX (APPLICABLES AUX RPACD SEULEMENT)

Type de régime	Établissement	Transferts/retraits
Nouveau-Brunswick	5,00 \$ par participant Min. : 100 \$ Max. : 10 000 \$ Modifications : 100 \$	5,00 \$ par participant Min. : 100 \$ Max. : 10 000 \$
Manitoba	7,20 \$ par participant Min. : 120 \$ Max. : 18 000 \$	7,20 \$ par participant Min. : 120 \$ Max. : 18 000 \$
Saskatchewan	10,00 \$ par participant Min. : 300 \$ Max. : 30 000 \$ Modifications : 300 \$	10 \$ par participant actif et 5 \$ par participant non actif Min. : 300 \$ Max. : 30 000 \$
Alberta	2,00 \$ par participant Min. : 250 \$ Max. : 75 000 \$	<b>S'applique aux fins d'exercices financiers du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023</b> 2,00 \$ par participant Min. : 250 \$ Max. : 75 000 \$
Colombie-Britannique	8,35 \$ par participant actif 7,30 \$ par participant non actif Min. : 250 \$ Max. : 85 000 \$	8,35 \$ par participant actif 7,30 \$ par participant non actif Min. : 250 \$ Max. : 85 000 \$
Fédéral (sujet à changement chaque année)	<b>Moins de 50 bénéficiaires :</b> cotisation minimale de 550 \$ <b>50-1 000 bénéficiaires :</b> 11 \$ par bénéficiaire <b>Bénéficiaires additionnels au-delà de 1 000 :</b> 8,25 \$ par bénéficiaire <b>Cotisation maximale :</b> 220 000 \$	<b>Moins de 50 bénéficiaires :</b> cotisation minimale de 550 \$ <b>50-1 000 bénéficiaires :</b> 11 \$ par bénéficiaire <b>Bénéficiaires additionnels au-delà de 1 000 :</b> 8,25 \$ par bénéficiaire <b>Cotisation maximale :</b> 220 000 \$



# Options de placement

## Fonds communs

La gamme de produits de Placements Mackenzie offre l'accès à une gamme de catégories d'actifs, de régions et de styles de placement nécessaire pour assurer la bonne diversification d'un portefeuille de fonds de premier plan. Ces produits comprennent :

- Fonds d'actifs alternatifs
- Fonds de stratégies alternatives
- Fonds canadiens équilibrés
- Fonds d'actions canadiennes
- Fonds de titres à revenu fixe canadiens
- Fonds équilibrés mondiaux
- Fonds d'actions mondiales
- Fonds de titres à revenu fixe mondiaux
- Fonds de titres à revenu fixe à rendement élevé
- Fonds du marché monétaire
- Fonds d'actions régionales
- Fonds de titres sectoriels et spécialisés
- Fonds d'actions américaines

## Solutions multi-actifs

### Portefeuilles FNB Mackenzie

Pour aider à gérer le profil de risque d'un investisseur, atténuer l'incidence de la volatilité du marché et assurer une composition appropriée des placements, Placements Mackenzie offre des solutions de répartition de l'actif fondée sur le risque pour les portefeuilles FNB Mackenzie. Ces portefeuilles multi-actifs sont construits à l'aide d'une combinaison de FNB Mackenzie pour offrir une solution tout-en-un.

### Portefeuilles Symétrie

Symétrie est une série de portefeuilles diversifiés et équilibrés, chacun établi en fonction de la tolérance au risque des investisseurs et de leurs besoins en matière de rendement. Les portefeuilles sont gérés par une équipe qui possède une vaste expérience des régimes de retraite et font l'objet d'un suivi constant afin d'assurer leur fidélité à la tolérance au risque et aux objectifs de placement des investisseurs.

## Portefeuilles de revenu mensuel

### Portefeuilles FNB Mackenzie

Les retraités et les investisseurs plus âgés font face à des défis uniques. De nombreux retraités ont de la difficulté à générer un revenu de placement suffisant et prévisible au fil de leur retraite, qui pourrait durer 25 ans ou plus. Étant donné la durée de la retraite, ces retraités pourraient faire face à de multiples ralentissements économiques, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur leur portefeuille en entraînant une baisse brusque du montant de leur épargne.

Les portefeuilles de revenu mensuel Mackenzie peuvent aider à relever ces défis et à faciliter la tâche aux investisseurs qui cherchent des solutions de revenu moins risquées.

## Placements durables, responsables et à impact (ISR)

### Harmonisez vos placements avec vos valeurs

L'approche de Mackenzie en matière d'ISR offre aux investisseurs des occasions d'investir en ayant un impact. Nos solutions sont conçues pour générer des rendements à long terme concurrentiels tout en favorisant des changements positifs en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.



**MACKENZIE**  
Placements

## **Demandes de renseignements généraux**

Pour toute demande de renseignements généraux et de renseignements sur les comptes, veuillez composer le :

**En français : 1 800 387-0615**

**Bilingue : 1 800 387-0615**

**Montréal : 1 800 363-4357**

**Télécopieur : 1 866 766-6623**

**Courriel : [service@placementsmackenzie.com](mailto:service@placementsmackenzie.com)**

**Site Web : [placementsmackenzie.com](http://placementsmackenzie.com)**

## **Soutien aux régimes collectifs**

**Téléphone : 1 800 665-0513 (option 1 : anglais)**

**Heures : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h (HE)**

**Courriel : [groupadmin@mackenzieinvestments.com](mailto:groupadmin@mackenzieinvestments.com)**

**Télécopieur : 1 866 766-6623**

**Obtenez des renseignements sur les fonds et les comptes en ligne grâce à AccèsClient, le site sécurisé de Placements Mackenzie. Visitez [placementsmackenzie.com](http://placementsmackenzie.com) pour de plus amples renseignements.**

Le présent article ne doit en aucune façon être interprété comme un conseil juridique ou fiscal, car la situation de chaque client(e) est unique. Veuillez consulter votre propre conseiller(ère) juridique ou fiscal(e).

**RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES.** Aucune partie des renseignements contenus aux présentes ne peut être reproduite ou distribuée au public, car ces renseignements ne sont pas conformes aux normes applicables sur les communications de vente à l'intention des investisseurs et investisseuses. Mackenzie ne sera tenue aucunement responsable de tout conseiller ou conseillère qui communiquera ces renseignements aux investisseurs et investisseuses. Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les titres de fonds communs de placement ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre assureur de dépôts gouvernemental. Rien ne garantit que le fonds pourra maintenir une valeur liquidative fixe par titre ou que le plein montant de votre placement dans le fonds vous sera remboursé. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.